

DISCOURS DU MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU DE LA REPUBLIQUE DU MALI/CONFERENCE MINE-AFRICA

- **Excellence Monsieur le Président de la Chambre de Commerce Canada-Afrique;**
- **Excellence Messieurs les Ministres en charge des Mines des pays africains ;**
- **Excellence Madame l'ambassadeur du Mali au Canada ;**
- **Messieurs les investisseurs et représentants des sociétés minières ;**
- **Honorables invités ;**
- **Mesdames et Messieurs, en vos rangs, qualités et grades, tout protocole observé ;**

Le Mali, à l'instar de nombreux pays en développement, fonde beaucoup d'espoir sur son secteur minier qui est parmi l'un des plus dynamiques de la sous-région ouest africaine. Le développement du secteur minier figure en bonne place dans les priorités du Gouvernement, en témoignent les différentes réformes entreprises par les autorités. Ces réformes visent à la fois à minimiser les risques inhérents au secteur tout en maximisant les avantages. Ce qui implique entre autres, une meilleure répartition des revenus tirés de l'activité minière, un respect rigoureux des normes environnementales afin d'inscrire l'activité dans une perspective de développement durable.

Mesdames et Messieurs

Le Mali est un pays riche en ressources naturelles et se classe en termes de production aurifère industrielle au rang de troisième africain derrière l'Afrique du Sud et le Ghana avec une production annuelle d'une soixantaine de tonne.

Il existe une forte activité artisanale dont la production est estimée à quatre tonnes par an selon les statistiques du commerce extérieur. Cette quantité de la production artisanale est reconnue « non-exhaustif » ; due à une faiblesse avérée du recensement de cette catégorie de production et d'un système de contrôle des exportations non ou peu adapté.

Au Mali la production aurifère contribue pour près de 10% au Produit Intérieur Brut (PIB) et constitue le premier pôle des exportations dans la balance des paiements avec un pourcentage estimé à plus de 75%.

Cependant, il est très réducteur de limiter l'industrie extractive du Mali au seul secteur aurifère. En effet, le Mali a des gisements importants de calcaire qui

représentent une opportunité certaine pour la création de cimenteries intégrées et de production de chaux vive dont la demande est très forte dans le pays et dans la sous-région. Le Mali a un fort potentiel sous-exploité, on peut citer, entre autres :

- le minerai de fer de teneur de plus de 50% où les ressources dépassent le milliard de tonnes ;
- la bauxite pour la production de concentré d'alumine (réserve de 1,2 milliard de tonnes) ;
- les phosphates qui entrent dans la production d'engrais agricoles ;
- l'uranium avec des indices forts.
- le lithium dont les réserves sont estimées à 31,2 millions de tonnes ;
- Les terres rares qui entrent dans la production industrielle des pays émergents ;
- les matériaux de construction comme le marbre, le granite, les grès, la dolérite.

Mesdames et Messieurs

En vue de renforcer les capacités du pays en ressources humaines qualifiées, le Gouvernement est en train de mettre en place une Ecole Africaine des Mines afin de préparer sa population à recevoir les flux d'investissements.

Pour ce qui concerne la sous-traitance, le Mali s'attelle à créer un cadre favorable pour faciliter la création d'entreprises performantes et supporter les entreprises existantes qui ont besoin d'être renforcées.

Et enfin, la vision sécuritaire du pays est erronée. En effet, les conflits que le Mali subit de 2012 à nos jours sont orchestrés loin des sites d'extraction minière. La totalité des opérateurs miniers n'ont subi aucune cessation d'activité dus à ces événements. Il faut enfin retenir que la situation sécuritaire s'améliore de jour en jour.

Mesdames et Messieurs

Par rapport à la législation et au support administratif, le pays a suivi un certain nombre de réformes notamment :

- l'engagement à suivre les meilleures pratiques et la mise en place d'un système dynamique de lois et de réformes afin d'améliorer la transparence et le climat des affaires (Doing Business) ;
- l'adhésion à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE);

- la promulgation d'une nouvelle loi minière qui a permis d'améliorer le cadre fiscal dans lequel les opérateurs évoluent en créant un système plus dynamique reflétant la valeur des cours des métaux précieux.
- l'engagement dans la mise en œuvre de mesures de suivi des activités de recherche pour éviter un abus de spéculation et renforcer la transparence. Le Ministère en charge des Mines a conduit un audit technique et juridique du secteur minier à travers l'appui d'un fonds fiduciaire de la Banque Mondiale. De plus, le Ministère a mis en place un système de cadastre minier afin de mieux gérer les attributions et renouvellement des titres miniers.

Mesdames et Messieurs

Je voudrais clore mes propos en exprimant mes très sincères remerciements à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce Canada-Afrique de m'avoir donné l'opportunité de présenter mon pays à la 19^{ème} édition de la Conférence Mine-Africa sur les investissements miniers.

Je remercie également, son Excellence Madame l'ambassadeur du Mali au Canada qui a tout mis en œuvre pour que cette participation soit une réussite.

Je vous remercie !